

66 S 154, La Réunion: journal 1903

C. 55-4

Election Senatoriate

4 Janvier 1903.

Réunion.

Elections Senatoriales  
du 14 Janvier 1903.

au Archives

Département d

Colonie de la Réunion

ANNEXE  
à la circulaire  
du 5 décembre 1896.

MODÈLE N° 8 bis.

MEMBRE DU SÉNAT.

Élu le 11 Janvier 1903

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	211
Nombre des votants.....	203
Nombre des suffrages exprimés.....	200

CANDIDAT PROCLAMÉ.

Nom : Drouhet

Prénoms : Julien Théodore

Qualification, profession, etc. Inspecteur des études à la Réunion, en retraite - Ancien gouverneur de l'Inde fr.

Date de la naissance : 11 Avril 1817

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu..... 200

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Drouhet Théodore..... 200

M.....

M.....

M.....

Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 3

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.. 203

Elections Sénatoriales  
du 4 Janvier 1903

---

Double du procès-verbal  
des opérations du collège électoral.

---

Annexe  
à la Circulaire  
du 5 Décembre 1896  
Modèle n° 8<sup>bis</sup>

# Colonie de la Réunion

## Membre du Sénat

Élu le 4 janvier 1903.

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits.....	211
Nombre des votants.....	203
Nombre des suffrages exprimés.....	200

## Candidat proclamé

Nom: Drouhet

Prénoms: Julien Théodore

Qualification, profession, etc: Inspecteur des études à la Réunion en  
traité - Ancien Gouverneur de l'Inde  
française

Date de la naissance: 4 Avril 1817

Nombre de suffrages obtenus par le candidat élu..... 200

Les autres suffrages se sont répartis entre:

M. Drouhet Théodore..... 200

M.

M.

M.

Divers, bulletins nuls ou voix perdues..... 3

Total égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne..... 203

# Colonie de la Réunion

## Membre du Sénat

Élu le 4 janvier 1903.

(1<sup>er</sup> tour de scrutin.)

Nombre des Electeurs inscrits .....	211
Nombre des votants .....	203
Nombre des suffrages exprimés .....	200

### Candidat proclamé

Nom: Drouhet

Prénoms: Julien Théodore

Qualification, profession, etc.: } Inspecteur des études à la Réunion en retraite.  
Ancien Gouverneur de l'Inde  
Française

Date de la naissance: 4 Avril 1817

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu .....	200
--	-----

Les autres suffrages se sont répartis entre:

M. Drouhet Théodore .....	200
---------------------------	-----

M.

M.

M.

Divers, bulletins nuls ou voix perdues .....	3
--	---

Total égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne .....	203
--	-----

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ILE DE LA RÉUNION

**ARRÊTÉ** fixant l'heure de la réunion  
des Conseils municipaux pour la désignation des délégués lé-  
gislatifs et celle de la réunion du collège électoral pour  
la nomination du Sénateur.

*A. G.*  
Nous, Gouverneur de l'Ile de la Réunion,

Vu le décret du 23 Octobre 1902 qui appelle le collège  
électoral de la Réunion à procéder à l'élection du Sénateur de  
la Colonie;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 11  
décembre 1884;

Sur la proposition du Secrétaire Général;  
Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1<sup>er</sup>. Les Conseils municipaux de la Colonie, convoqués par  
le décret du 23 Octobre 1902 pour le dimanche 30 Novembre 1902 à  
l'effet d'élire leurs délégués et suppléants pour l'élection du  
Sénateur, se réuniront le 30 Novembre courant à deux heures  
de l'après-midi.

Art. 2. Le Collège électoral, formé des Députés, des Conseillers  
Général, des délégués municipaux et suppléants, convoqués  
pour le dimanche 4 Janvier 1903, pour procéder à l'élection  
du Sénateur, se réunira le 4 Janvier 1903 à l'Hotel de Ville  
du Chef lieu de la Colonie, à l'heure fixée par l'art. 14 de la  
loi du 2 Août 1875.

Art. 3. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du  
présent arrêté qui sera publié et inséré aux Journal et  
Bulletin Officiels de la Colonie.

St Denis, le 19 Novembre 1902

Signé: Ed. Libon

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général

Signé: Gaudart.

Pour copie conforme  
Le Chef du Secrétariat

Signé: Massé





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ILE DE LA RÉUNION

*N<sup>o</sup> 725*

**ARRÊTÉ**

*promulguant dans la Colonie le décret du 23 octobre 1902  
relatif à l'élection du Sénateur de la Réunion.*

**Nous, Gouverneur de l'Ile de la Réunion,**

*Vu le Sénatus Consulte du 3 mai 1854;*

*Vu la dépêche ministérielle en date du 24 octobre 1902  
n<sup>o</sup> 106;*

*Sur la proposition du Secrétaire général;*

*Avons arrêté et arrêtons:*

*Art. 1<sup>er</sup> Est promulgué à la Réunion pour y être exécuté selon  
sa forme et teneur, le décret du Président de la République en  
date du 23 octobre 1902 qui convoque le Collège électoral  
de la Colonie, formé des Députés, des Conseillers généraux et  
des délégués municipaux, à l'effet de procéder à l'élection  
du Sénateur de la Réunion en remplacement de M<sup>r</sup>  
Drouhet (Echéodore) Sénateur sortant.*

*Art. 2. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du  
présent arrêté qui sera publié et inséré aux journaux et  
Bulletin officiels de la Colonie.*

*Saint-Denis le 19 novembre 1902*

*Signé: Ed. Hébon.*

*Par le Gouverneur  
Le Secrétaire général p. i.  
Signé: Gaudart.*



*Pour copie conforme  
Le Chef du Secrétariat.*

*Jean Massé*

Ministère  
des  
Colonies

Republique Française  
Liberté - Egalité - Fraternité.

2<sup>e</sup> Direction  
1<sup>er</sup> Bureau

Décret.

Le Président de la République Française,  
Sur la proposition du Ministre des Colonies;  
Vu la loi du 24 février 1875, relative à l'organisation  
du Sénat;

Vu la loi du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs;  
Vu la loi du 9 décembre 1884, modifiant celles des  
24 février et 2 août 1875;

Vu les articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876,  
portant convocation de tous les Conseils municipaux  
en vue des élections sénatoriales du 30 du même mois;

Vu le décret du 4 janvier 1876, portant règlement  
d'Administration publique pour l'exécution aux  
Colonies de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, relatif  
à l'indemnité de déplacement allouée aux délégués  
et suppléants des Conseils municipaux;

Vu le procès verbal de la séance du Sénat en date  
du 29 mars 1876, fixant la répartition en trois séries  
des Départements de France et d'Algérie, et des Colo-  
nies Françaises, ainsi que l'ordre de renouvellement  
des dites séries;

Attendu que la série A où se trouvent comprises  
les Colonies de la Guadeloupe et de la Réunion a  
été désignée par le sort comme devant être renou-  
velée la troisième en 1885, et doit être de nouveau  
renouvelée en 1903;

Décrète :

Article 1<sup>er</sup> - Les Conseils municipaux des Commu-  
nes.

de la Guadeloupe et de la Réunion sont convoqués pour le dimanche 30 novembre 1902, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection du Sénateur de la Colonie.

Article, 2. - Le collège électoral, formé des Députés, des conseillers généraux, et des délégués municipaux, se réunira au Chef lieu de la Colonie le dimanche 4 janvier 1903, pour procéder à cette élection.

Article, 3. - La réunion des Conseils municipaux et les opérations électorales tant pour l'élection des délégués et suppléants que pour la nomination des sénateurs, auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés.

Article, 4. - Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois, au Bulletin officiel du Ministère des Colonies, et aux journaux officiels de la Métropole et de la Colonie.

Fait à Paris, le 23 Octobre 1902

Signé: Loubet.

Par le Président de la République Française  
Le Ministre des Colonies  
Signé: Doumergue

Pour copie conforme  
Le Chef du Secrétariat.



Luc. Mare

20

1 -

1 -

a

3,

et

u -

s

l

nie.

2

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<b>1<sup>er</sup> Arrondissement</b>					
Canton de S <sup>t</sup> Denis (Commune de S <sup>t</sup> Denis)	Cadet Julius	a accepté	Lelièvre Albert	a accepté	
	Azéma Henri	»	Leyritz Julien	a refusé	
	Pouguier Eugène	»	Orme Joseph	a accepté	
	Barollet Michel Ange	»			
	Larriac Laurent	»			
	Maya Gustave	»			
	Lakermann Georges	»			
	Spinet Ferdinand	»			
	Malgoire Romain	»			
	Dubourg Albert	»			
	de Morel Cyrille Louis	»			
	Robert Richeville	»			
Canton de S <sup>t</sup> Suzanne (Commune de S <sup>t</sup> Marie)	Nauville Auguste	a accepté	Beaulieu Ernest	a accepté	
	Robert Gaston	»	Léperwanche Pierre	»	
	Barbot Léon	»			
	Moutliat Albert	»			
	Adam de Villiers Claude	»			
	Rassolin Paul	»			
	Edouard Ernest Dorothea	»			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Laurent Albert	a accepté			
	Cazalon Jean	o			
(Commune de S <sup>ts</sup> Suzanne)	Crésaricq Jean	a accepté	Jean Paul Mortimer a accepté		
	Ozoux Anatole	o	Boyer Aristide	o	
	Laroché Dieudonné	o			
	Léperwanche Eugène	o			
	Couturier Adélaïde	o			
	Crépin Félix	o			
	Bellier Martin	o			
	Adam de Villiers Emilien	o			
	Bourayne Paul	o			
Canton de S <sup>t</sup> Andrie	Clain Jean	a accepté	Houdic Jean Baptiste a accepté		
(Commune de S <sup>t</sup> Andrie)	Bouvet Albert	o	Lambert Jean	o	
	Gausche Lion	o			
	Salez Emile	o			
	Léon Octave	o			
	Loupy Emmanuel	o			
	Levaillant Gonzague	o			
	Lambert Charles	o			
	Deseuil Lion	o			
(Commune de Salazie)	Eicher Appolidor	a accepté	Maillet Julien a accepté		
	Alidor Jules	o	Damour Paul	o	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Robert Alphonse	a accepté			
	Artif Joseph	o			
	Heureau Paul	o			
	Guichard Léon	o			
	Arzac Félix	o			
	Boyer Julien	o			
	Clair Louis	o			
Canton de S <sup>t</sup> Benoît	Campenon Joseph	a accepté	Esparou Louis	a accepté	
(Commune des Bras-Lanon)	Bouquet René	o	Damour Dory	o	
	Amédée Charles	o			
	Lavary Alexis	o			
	Montprie Augustin	o			
	Piton Aristide	o			
(Commune de S <sup>t</sup> Benoît)	de Roland Ferdinand	a accepté	Lambert Théodore	a refusé	
	Brunaud Jules	o	Vuron Charles	a accepté	
	Carron Joseph	o	Lebeau Castaing	a refusé	
	Robert Paul Emuabal	o			
	Piton Auguste	o			
	Grondein Tsai	o			
	Liot Aristide	o			
	Jacot de Cordemoy Eugène	o			
	de Villeneuve Alexis	o			
	Moreau David	o			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Magnan de Bellevue Claver Barnet Gustave	a accepté r r			
(Commune de la Blaine des Palmistes)	Caron Louis Aimé Bernard Guinet	a accepté r	Begue Augustave	a accepté	
(Commune de S <sup>te</sup> Rose)	Adam de Villiers Jacques de Pontlevoye G. L. Collet Julien Vally Lucien Tinet Denis Brocus Albert Gauvin Alfred Ferreire Augustin Salai Louis	a accepté r r r r r r r	Croudin François Volpat Félix	a accepté r	
<h2>2<sup>e</sup> Arrondissement</h2>					
(Canton S <sup>te</sup> Paul Commune de la Possession)	Lambert Désiré Barois Chomy Croz Jules Macarty Julien Pignolet Albert Lindor Nicolas	a accepté r r r r r	Laymart Joseph Rastria Raoul	a accepté r	



NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Godron Auguste	a accepté			
	Chamand André	do			
	Robert Pierre	do			
(Commune du Loul)	Macarty Constantin	a accepté	Leprieux Charles	a accepté	
	Vayssette Marius	do	Huet Bernard	do	
	Rieul Cerviane	do			
	Thouée Maurice	do			
	Tuteau Sylvestre	do			
	de Léperwanche Georges	do			
	Bazin Ernest	do			
	Tadeau Octave	do			
	Zacharia Charles	do			
(Commune de St-Laul)	de la Ferrière Charles	a accepté	Jarry Jérôme	a accepté	
	Difaud Albert	do	Gruchet Amédée	do	
	Mastiaux Geom	do	Grenier Joseph	a refusé	
	de Bonniot Alexandre	do			
	Julhan Casimir	do			
	Langlois Ernest	do			
	Baillif Pierre	do			
	Témont Achille	do			
	Vergoz Pascal	do			
	Lamy Ernest	do			
	Gimand Walter	do			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Gassault Athanase	a accepté			
Canton de St. Len	de Chateaunieux Joseph	a accepté	d' Achery Charles	a accepté	
(Commune de St. Len)	Cadet Emile	do	Boudrie Ernest	do	
	Hibon Albin	do			
	Dussac Sothènes	do			
	Mazeau Stéphane	do			
	Hibon Théodore	do			
	Lelièvre Frédéric	do			
	Lesport Pierre Guy fils	do			
	de Cingui Joseph fils	do			
(Commune des Trois-Basins)	Trocteau Camille	a accepté	Hoarreau Corail	a accepté	
	Hibon Louis	do			
	Rivière Lucien	do			
Canton de St. Louis	Aubry Alfred	a accepté	Cadet Paufique fils	a accepté	
(Commune de l'Etang-Salé)	Payet Julien	do	Cadet Athanase	do	
	Rivière Bruno	do			
	Lauret Julien	do			
	Rivière Raoul	do			
	Lucas Emile	do			
(Commune des Avironis)	Moudon Clovis	a accepté	Lesquelin Albert	a accepté	
	Chévenot Joseph	do	Christ Emile	do	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	<i>Tin Ducroisy Anable</i>	<i>a accepté</i>			
	<i>Rivière Victor Price</i>	<i>do</i>			
	<i>Herbert Alfred</i>	<i>do</i>			
	<i>Rivière Yves François</i>	<i>do</i>			
<i>(Commune de St Louis)</i>	<i>Hoarau Julien</i>	<i>a accepté</i>	<i>Hoarau Alexandre</i>	<i>a accepté</i>	
	<i>Paget Etienne</i>	<i>do</i>	<i>Paget Eugene Hippolyte</i>	<i>do</i>	
	<i>Bénard Montfleury</i>	<i>do</i>	<i>Fontaine Gaetan</i>	<i>do</i>	
	<i>Paget Pierre</i>	<i>do</i>			
	<i>Noël Jérôme</i>	<i>do</i>			
	<i>Tothm Casimir</i>	<i>do</i>			
	<i>Fontaine Jules</i>	<i>do</i>			
	<i>Caro Alexandre</i>	<i>do</i>			
	<i>Paulin Marcel</i>	<i>do</i>			
	<i>Fontaine Auguste</i>	<i>do</i>			
	<i>Hoarau Paul Sphain</i>	<i>do</i>			
	<i>Lebon Laurent</i>	<i>do</i>			
<i>Canton de St Pierre</i>	<i>Hoarau Charles</i>	<i>a accepté</i>	<i>Nativel Furey</i>	<i>a accepté</i>	
<i>(Commune de l'Entre Deux)</i>	<i>Picard Joseph</i>	<i>do</i>	<i>Goudin Albert</i>	<i>do</i>	
	<i>Paget Charles</i>	<i>do</i>			
	<i>Noël Paul</i>	<i>do</i>			
	<i>Paget Victor</i>	<i>do</i>			
	<i>Moudou Amédée</i>	<i>do</i>			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
(Commune de S <sup>t</sup> Pierre)	Choppy Germain Crosnier Alphonse Bertaut Jules Louzière Désiré Lacare Joseph Toudouze Ernest Robert Labor Cricard Eugène Bique Moïse Buret Champcourt Cudenet François Armand Hippolyte	a accepté " do do do do do do do do do do	Noarau Henri Lallemand Joseph Mustard Joseph	a accepté do do	
Canton de S <sup>t</sup> Joseph (Commune de S <sup>t</sup> Joseph)	Boyer Jules-Léon Tity Thomas Fayet Albert Marion Rigobert Rivière Pierre Fayet Tine Rivière Palma Smith Lazare Morel Jean-Baptiste	a accepté do do do do do do do	Malot Octave Nativel Hippolyte	a accepté do	
(Commune de S <sup>t</sup> Philippe)	Haillaud Louis-Jules Lallemand Jules	a accepté do	Fayet Joseph	a accepté	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	<i>Piton Jean Ernest</i>	<i>a accepté</i>			



7

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Arctief Joseph	délégué de Salazie		
2	Adam de Villiers Paul	délégué de St. Marie	Beautieu Ernest	
3	Adam de Villiers Emilien	délégué de St. Suzanne		
4	Adam de Villiers Jacques	délégué de St. Rose		
5	Adamolle Octave	conseiller général		
6	Athor Jules	délégué de Salazie		
7	Amédée Charles	délégué du Bras Pauon		
8	Amphoux Mathieu	conseiller général		
9	Achambeaud Augustin	conseiller général		
10	Armanet Hippolyte	délégué de St. Pierre		
11	Arsac Felix	délégué de Salazie		
12	Athénas Louis	conseiller général		
13	Aubry Alfred	délégué de l'Etang Salé		
14	Aubry Pierre	conseiller général		
15	Azéna Henri	délégué de St. Denis		
16	Baillif Hippolyte	conseiller général		
17	Baillif Pierre	délégué de St. Paul		
18	Barau Amand	conseiller général		
19	Barbot Lion	délégué de St. Marie		
20	Barillet Michel Ange	délégué de St. Denis		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
21	Barrois Chomay	délégué de la Possession		
22	Bazin Ernest	délégué du Port		
23	Béque Moïse	délégué de St Pierre		
24	Bellier Martin	délégué de St Suzanne		
25	Bonard Montfleury	délégué de St Louis		
26	Bertant Jules	délégué de St Pierre		
27	Blay Albert	conseiller général		
28	de Bonniot Alexandre	délégué de St Paul		
29	Bouquet René	délégué du Bras-Panou		
30	Bourayne Paul	délégué de St Suzanne		
31	Bouvet Albert	délégué de St André		
32	Boyer Jules Léonce	délégué de St Joseph	x -	
33	Boyer Julien	délégué de Salazie		
34	Brocus Albert	délégué de St Rose		
35	Brunaud Jules	délégué de St Benoît		
36	Brunet Gustave	délégué de St Benoît		
37	Brunet Louis	Député		
38	Burel Champcourt	délégué de St Pierre		
39	Cadet Emile	délégué de St Léu		
40	Cadet Julius	délégué de St Denis	x -	
41	Campenon Joseph	délégué du Bras-Panou		
42	Caro Alexandre	délégué de St Louis		
43	Carron Joseph	délégué de St Benoît		
44	Carron Louis Amé	délégué de la P. des Palmistes		
45	Cazalou Jean	délégué de St Marie		



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
46	Chamand André	délégué de la Possession		
47	de Chateauneuf Joseph	délégué de St. Luc		
48	Choppy Germain	délégué de St. Pierre		
49	Clain Jean	délégué de St. André		
50	Clain Louis	délégué de Salazie		
51	Claverie Jean	conseiller général		
52	Collet Julien	délégué de St. Rose		
53	Couturier Adolphe	délégué de St. Suzanne		
54	Crépin Félix	délégué de St. Suzanne		
55	Crosnier Alphonse	délégué de St. Pierre		
56	Cudenet François	délégué de St. Pierre		
57	Déjand Albert	délégué de St. Paul		
58	Dépuil Léon	délégué de St. André		
59	Désiré Lambert	délégué de la Possession		
60	Désardins Lucien	conseiller général		
61	Duboucq Albert	délégué de St. Denis		
62	Dussac Paul	conseiller général		
63	Dussac Sosthènes	délégué de St. Luc		
64	Enault Henri	conseiller général		
65	Ferrière Augustin	délégué de St. Rose		
66	Fin Ducroisy Anatole	délégué des Avirons		
67	Fontaine Agulas	délégué de St. Louis		
68	Fontaine Jules	délégué de St. Louis		
69	Futeau Sylvestre	délégué du Port		
70	Garsault Esthèpane	délégué de St. Paul		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
71	Gauche Léon	délégué de St. André		
72	Gauvin Alfred	délégué de St. Rose		
73	Ginet Bernard	délégué de la P. des Palmistes		
74	Godron Auguste	délégué de la Possession		
75	Gauthier Henri	conseiller général		
76	Guimand Willem	délégué de St. Paul		
77	Grondin Isai	délégué de St. Benoît		
78	Groz Jules	délégué de la Possession		
79	Guichard Léon	délégué de Salazie		
80	de Guigné Joseph fils	délégué de St. Léon		
81	Haillaud Louis Jules	délégué de St. Philippe	+	
82	Hébert Alfred	délégué des Ovirous		
83	Hermann Jules	conseiller général		
84	Hibon Albéric	délégué de St. Léon		
85	Hibon Louis	délégué des Croix-Rousses		
86	Hibon Théodore	délégué de St. Léon		
87	Hoaran Charles	délégué de l'Entre-Deux		
88	Hoaran Paul Sylvain	délégué de St. Louis		
89	Hoareau Julien	délégué de St. Louis		
90	Hoareau Paul	délégué de Salazie		
91	Hugot Anatole	conseiller général		
92	Jacob de Cordemois Eug.	délégué de St. Benoît		
93	Julian Casimir	délégué de St. Paul		
94	de Kérouen Hervé le Coat	conseiller général		
95	Lacarre Joseph	délégué de St. Pierre		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune doivent être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
96	Lafosse Eugène	conseiller général		
97	Lafosse Jules	conseiller général		
98	Lahermance Georges	délégué de St-Denis		
99	Lallemand Jules	délégué de St-Philippe		
100	Lambert Charles	délégué de St-André		
101	Lamy Ernest	délégué de St-Paul		
102	Langlois Ernest	délégué de St-Paul	Jarry Jérôme	
103	Laroche Niédonne	délégué de St-Suzanne		
104	Larrien Laurent	délégué de St-Denis		
105	Laurent Albert	délégué de St-Martin		
106	Lauret Julien	délégué de St-Aug. Salé		
107	Lebon Laurent	délégué de St-Louis		
108	Lebon Octave	délégué de St-André		
109	LeBel Jules	conseiller général		
110	LeCocq du Tertre G.	conseiller général		
111	Leffray Louis	conseiller général		
112	Lelièvre Frédéric	délégué de St-Léon		
113	Léperwanche Eugène	délégué de St-Suzanne		
114	de Léperwanche Georges	délégué du Port		
115	Leroux Jules	conseiller général		
116	Lesport Pierre Guy fils	délégué de St-Léon		
117	Levaillant Gonzague	délégué de St-André		
118	Lindor Nicolas	délégué de la Possession		
119	Lioto Aristide	délégué de St-Benoît		
120	Lonzienne Désiré	délégué de St-Terre		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
121	Loupy Emmanuel	délégué de St. André		
122	Lucas Emile	délégué de l'Ange-Salé		
123	Macarty Julien	délégué de la Possession		
124	Macarty Constant	délégué du Port		
125	Magnan de Bellevue C.	délégué de St. Benoit	x -	
126	de Mahy François	Député		
127	Malgoire Romain	délégué de St. Denis	Lehèvre Albert	a été admis à voter au vu d'une lettre du Maire de St. Denis l'attestant à le faire en remplacement de M. Malgoire, empêché
128	Marion Rigobert	délégué de St. Joseph	x -	
129	Martin Joseph	conseiller général		
+ 130	Martin Vilfer	conseiller général		décédé
131	Masséaux Gévin	délégué de St. Paul		
132	Mammier Ernest	conseiller général		
133	Mayer Gustave	délégué de St. Denis	x -	
134	Mazeau Stéphane	délégué de St. Luc		
135	Mercher Oscar	conseiller général		
136	Moudou Amédée	délégué de l'Estuaire		
137	Moudou Clovis	délégué des Arrous		
138	Moutliert Albert	délégué de St. Marie		
139	Moutprie Augustin	délégué du Bras-Panier		
140	Morcan David	délégué de St. Benoit		
141	Morel Jean Baptiste	délégué de St. Joseph		
142	de Morel Cyrille Léon	délégué de St. Denis		
143	Motais Oscar	conseiller général		
144	Naturel Fortuné	conseiller général		
145	Neuville Auguste	délégué de St. Marie		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
146	Noël Jérôme	Délégué de St-Louis		
147	Noël Paul	délégué de l'Entre-Deux		
148	Odon Ernest Dorothe	délégué de St-Marie		
149	Ozoux Anatole	délégué de St-Luzanne		
150	Padeau Octave	délégué du Port		
151	Paulin Marcell	délégué de St-Louis		
152	Payet Albert	délégué de St-Joseph		
153	Payet Charles	délégué de l'Entre-Deux		
154	Payet Etienne	délégué de St-Louis		
155	Payet Julien	délégué de l'Évang-Salé		
156	Payet Pierre	délégué de St-Joseph		
157	Payet Pierre	délégué de St-Louis		
158	Payet Victor	délégué de l'Entre-Deux		
159	de la Perrière Charles	délégué de St-Paul		
160	Peyret-Forcade Auguste	conseiller général		
161	Picard Joseph	délégué de l'Entre-Deux		
162	Pignolet Albert	délégué de la Possession		
163	Pignolet Auguste	conseiller général		
164	Piquée Maurice	délégué du Port		
165	Pinot Denis	délégué de St-Rose X -		
166	Piton Aristide	délégué du Bras-Panou.		
167	Piton Auguste	délégué de St-Benoit		
168	Piton Jean Ernest	délégué de St-Philippe		
169	Piveteau Camille	délégué des Trois-Bassins		
170	de Pontlevoje C. L.	délégué de St-Rose		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
171	Lothrin Casimir	délégué de St Louis		
172	Laudrous Ernest	délégué de St Pierre		
173	Lourquier Eugène	délégué de St Denis		
174	Premont Achille	délégué de St Paul		
175	Picul Cerveaux	délégué du Port		
176	Rivière Bruno	délégué de l'Étang-ble		
177	Rivière Djalma	délégué de St Joseph		
178	Rivière Lucien	délégué des Croix-Basses		
179	Rivière Pierre	délégué de St Joseph		
180	Rivière Raoul	délégué de l'Étang-ble	X	
181	Rivière Victor Brice	délégué des Ovirons	X -	
182	Rivière Yves François	délégué des Ovirons		
183	Robert Alphonse	délégué de Salazie		
184	Robert Gaston	délégué de St Marie		
185	Robert Labor	délégué de St Pierre		
186	Robert Paul Emmanuel	délégué de St Benoît		
187	Robert Pierre	délégué de la Possession		
188	Robert Richerville	délégué de St Denis		
189	Robert Romuald	conseiller général		
190	de Roland Ferdinand	délégué de St Benoît		
191	Roschin Paul	délégué de St Marie		
192	Salai Louis	délégué de St Rose		
193	Salaz Emile	délégué de St André		
194	Savary Alexis	délégué du Bras-Pavon	X	
195	Smith Lazare	délégué de St Joseph		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
196	Spinel Ferdinand	délégué de St Denis		
197	Técher Appollidor	délégué de Salazie		
198	Chévenot Joseph	délégué des Airons	X	
199	Chouon Paul	conseiller général		
200	Crésarricq Jean	délégué de St Suzanne		
201	Tricard Eugène	délégué de St Pierre		
202	Vally Lucien	délégué de St Rose		
203	Vayssette Marius	délégué du Port		
204	Vergoz Raoul	délégué de St Paul		
205	Vergoz Stephen	conseiller général		
206	Vidot Raphaël	conseiller général		
207	de Villeneuve Alexis	délégué de St Benoît		
208	Vinson Lucien	conseiller général		
209	Vitry Thomas	délégué de St Joseph	X	
210	Villard Ambroise	conseiller général		
211	Fracharia Charles	délégué du Port		





MODÈLE N° 7.

No 2

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

## LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE. 1<sup>re</sup> Section



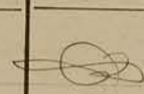
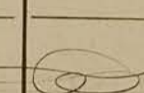
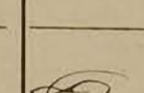

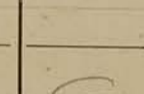
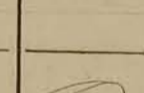
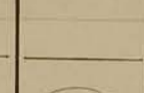
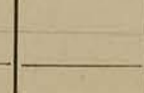
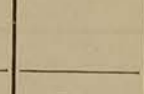
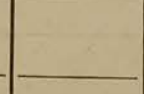
(N° 1 à 105 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)













On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le \_\_\_\_\_ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.












On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.








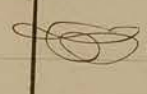

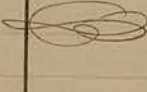

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.













La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.













NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Actif Joseph délégué de Palazie					
2	Adam de Villiers Claude délégué de St <sup>e</sup> Marie	Beaulieu Ernest				
3	Adam de Villiers Emilius délégué de St <sup>e</sup> Suzanne					
4	Adam de Villiers Jacques délégué de St <sup>e</sup> Rose					
5	Adamolle Octave Conseiller général					
6	Alidor Jules délégué de Palazie					
7	Amedée Charles délégué de Bras-Panon					
8	Amphoux Mathieu conseiller général					
9	Archambeaud Aug <sup>stin</sup> conseiller général					
10	Armanet Hippolyte délégué de St <sup>e</sup> Pierre					
11	Arsac Félix délégué de Palazie					
12	Athénas Louis conseiller général					








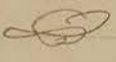


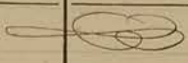

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Aubry Alfred délégué de l'Étang-Salé					
14	Aubry Pierre Conseiller général					
15	Azémar Henri délégué de St-Denis					
16	Baillif Hippolyte Conseiller général					
17	Baillif Pierre délégué de St-Paul					
18	Barau Armand Conseiller général					
19	Barbot Léon délégué de St-Marie					
20	Barillet Michel Ange délégué de St-Denis					
21	Barrois Etienne délégué de la Possession					
22	Bazin Ernest délégué du Port					
23	Béque Moïse délégué de St-Pierre					
24	Bellier Martin délégué de St-Suzanne					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Binard Montfleury Délégué de St Louis					
26	Bertout Jules délégué de St Pierre					
27	Blay Albert Conseiller général					
28	de Bonniot Alexandre Délégué de St Paul					
29	Bouquet René délégué du Bras-Panon					
30	Bourayne Paul délégué de St Suzanne					
31	Bouvet Albert délégué de St André					
32	Boyer Jules Léonce délégué de St Joseph					
33	Boyer Julien délégué de Salazie					
34	Brocus Albert délégué de St Rose					
35	Brunaud Jules délégué de St Benoît					
36	Brunet Gustave délégué de St Benoît					










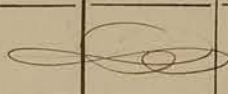
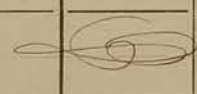
NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Brunet Louis Député					
38	Burel Champcourt délégué de St Pierre					
39	Cadet Emile délégué de St Leu					
40	Cadet Julius délégué de St Denis					
41	Campenon Joseph délégué du Bros-Panon					
42	Caro Alexandre délégué de St Louis					
43	Carron Joseph délégué de St Benoît					
44	Carron Louis Aimé délégué de la Plaine des Palmistes					
45	Casalou Jean délégué de St Marie					
46	Chamand André délégué de la Possession					
47	de Chateaivieux Joseph délégué de St Leu					
48	Choppy Germain délégué de St Pierre					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Clain Jean délégué de St André					
50	Clain Louis délégué de Palopie					
51	Claverie Jean Conseiller général					
52	Collet Julien délégué de St Rose					
53	Couturier Adélaïde délégué de St Suzanne					
54	Crépin Félix délégué de St Suzanne					
55	Crosnier Alphonse délégué de St Pierre					
56	Cudenet François délégué de St Pierre					
57	Défaut Albert délégué de St Paul					
58	Defeuil Léon délégué de St André					
59	Désiré Lambert délégué de la Possession					
60	Desjardins Lucien Conseiller général					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	Dubourg Albert délégué de St-Denis					
62	Dussac Paul Conseiller Général					
63	Dussac Posthènes délégué de St-Leu					
64	Enault Henri Conseiller Général					
65	Ferrière Augustin délégué de St-Rose					
66	Im Ducroisy Anatole délégué des Avirons					
67	Fontaine Agulas délégué de St-Louis					
68	Fontaine Jules délégué de St-Louis					
69	Friteau Sylvestre délégué du Port					
70	Garsault Athanas délégué de St-Paul					
71	Gauche Lion délégué de St-Edmé					
72	Gouvin Alfred délégué de St-Rose					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	Ginet Bernard délégué de la Plaine des Palmistes					
74	Godron Auguste délégué de la Possession					
75	Gonthier Henri Conseiller Général					
76	Grimaud Hiltel délégué de St. Paul					
77	Grondin Isai délégué de St. Benoît					
78	Gros Jules délégué de la Possession					
79	Guichard Lion délégué de Salapie					
80	de Guigné Joseph fils délégué de St. Léu					
81	Haillard Louis Jules délégué de St. Philippe					
82	Hébert Alfred délégué des Aviron					
83	Hermann Jules Conseiller Général					
84	Hibon Alberic délégué de St. Léu.					



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	Hibon Louis délégué des Trois-Bassins					
86	Hibon Théodore délégué de St-Leu					
87	Hoarau Charles délégué de l'Entre-Deux					
88	Hoarau Paul Sylvain délégué de St-Louis					
89	Hoareau Julien délégué de St-Louis					
90	Hoareau Paul délégué de Palapic					
91	Hugot Anatole Conseiller Général					
92	Jacob de Cordemoy Eug <sup>e</sup> délégué de St-Benoit					
93	Jullian Casimir délégué de St-Paul					
94	de Kérignon Hervé Le - Coat Conseiller Général					
95	Lacarre Joseph délégué de St-Pierre					
96	Lafosse Eugène Conseiller Général					



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *centvingt* électeurs.

A *Saint-Denis*, le *26 Décembre* 1880.



Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

*Cent deux*

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*R. Marion*

Les Scrutateurs,

*Denis Pinot*  
*L. Jules Hailland*

*Emmanuel*  
\_\_\_\_\_ *Haunt*

*102*  
\_\_\_\_\_  
*102*

*N° 3*

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

## LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE. *2<sup>e</sup> section**(N° 106 à 211 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)*

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le \_\_\_\_\_ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
106	Cauret Julien délégué de l'Étang-Salé		/			
107	Lebon Laurent délégué de St-Louis		/			
108	Lebon Octave délégué de St-André		/			
109	Le Bel Jules Conseiller Général		/			
110	Le Cocq du Centre G. Conseiller Général		/			
111	Leffray Louis Conseiller Général		/			
112	Lelièvre Frédéric délégué de St-Leu	/	/			
113	Leperwanche Eugène délégué de St-Suzanne		/			
114	de Leperwanche Georges délégué du Port					
115	Leroux Jules Conseiller Général		/			
116	Lesport Pierre Guy fils délégué de St-Leu		/			
117	Levaillant Goussagué délégué de St-André		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
118	Lindor Nicolas délégué de la Possession		/			
119	Lioto Aristide délégué de St-Benoit		/			
120	Longpré Désiré délégué de St-Pierre		/			
121	Loupy Emmanuel délégué de St-André		/			
122	Lucas Emile délégué de l'Etang-Salé		/			
123	Macarty Julien délégué de la Possession		/			
124	Macarty Coussaint délégué du Fort.		/			
125	Magnan de Bellevue délégué de St-Benoit		/			
126	de Mahy François Député.					
127	Malgoire Romain délégué de St-Denis	Lévière Albert	/			
128	Marion Rigobert délégué de St-Joseph.		/			
129	Martin Joseph Conseiller Général		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
130	Martin Silfeu Conseiller général					
131	Masseaux Zévin délégué de St-Paul		/			
132	Maunier Ernest Conseiller général		/			
133	Mayer Gustave délégué de St-Denis		/			
134	Mazeau Stéphane délégué de St-Leu		/			
135	Mercher Oscar Conseiller Général					
136	Mondon Amédée délégué de L'Entre-Deux		/			
137	Mondon Clovis délégué des Cuvirons		/			
138	Montlivet Albert délégué de St-Marie		/			
139	Montpre Augustin délégué du Bras-Sanon		/			
140	Moreau David délégué de St-Benoît		/			
141	Morel Jean Baptiste délégué de St-Joseph		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
142	de Morel Curpin Léon délégué de St-Denis		/			
143	Motais Oscar Conseiller général		B			
144	Naturel Fortuné Conseiller général					
145	Neuville Auguste délégué de St-Marie		/			
146	Noël Jérôme délégué de St-Louis		/			
147	Noël Paul délégué de l'Entre-Deux		/			
148	Odon Ernest Dorothée délégué de St-Marie		/			
149	Oroux Anatole délégué de St-Suzanne		/			
150	Padeau Octave délégué du Port.		/			
151	Paulin Marcelly délégué de St-Louis		/			
152	Payet Albert délégué de St-Joseph		/			
153	Payet Charles délégué de l'Entre-Deux		/			



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
154	Payet Etienne délégué de St-Louis		/			
155	Payet Julien délégué de l'Étang-Salé		/			
156	Payet Pierre délégué de St-Joseph		/			
157	Payet Pierre délégué de St-Louis		/			
158	Payet Victor délégué de l'Entre-Deux		/			
159	de la Ferrière Charles délégué de St-Paul		/			
160	Peyret Forcade aug <sup>t</sup> Conseiller général		/			
161	Picard Joseph délégué de l'Entre-Deux		/			
162	Pignolet Albert délégué de la Possession		/			
163	Pignolet Auguste Conseiller général		/			
164	Pihouie Maurice délégué du Port		/			
165	Pinot Denis délégué de St-Rose		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
166	Pitou Aristide délégué du Cros-Sanon		/			
167	Pitou Auguste délégué de St-Benoît		/			
168	Pitou Jean Ernest Délégué de St-Philippe		/			
169	Piveteau Camille délégué des Cros-Bassins		/			
170	de Pontlevoye C. L. délégué de St-Rose		/			
171	Pothin Casimir délégué de St-Louis		/			
172	Poudroux Ernest délégué de St-Pierre		/			
173	Pourquier Eugène délégué de St-Jenis		/			
174	Prumont Achille délégué de St-Paul		/			
175	Rieul Cerveaux délégué du Port		/			
176	Rivière Bruno Délégué de l'étang-salé		/			
177	Rivière Sjalma délégué de St-Joseph.		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
178	Rivière Lucien délégué des Cruis-Bassins.		/			
179	Rivière Pierre délégué de St-Joseph.		/			
180	Rivière Raoul délégué de l'Étang-Salé		/			
181	Rivière Victor Brice délégué des Avironis		/			
182	Rivière Yves François délégué des Avironis		/			
183	Robert Alphonse délégué de Salazie		/			
184	Robert Gaston délégué de St-Marie		/			
185	Robert Labor délégué de St-Pierre		/			
186	Robert Paul Emuabal délégué de St-Benoît		/			
187	Robert Pierre délégué de la Possession		/			
188	Robert Richeville délégué de St-Denis		/			
189	Robert Romuald Conseiller Général		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
190	de Roland Ferdinand délégué de St-Benoit		/			
191	Rassolin Paul délégué de St-Marie		/			
192	Palai Louis délégué de St-Rose		/			
193	Palez Emile délégué de St-André		/			
194	Pavary Alexis délégué de Bras-Panon		/			
195	Smith Copare délégué de St-Joseph		/			
196	Spinel Ferdinand délégué de St-Denis		/			
197	Técher Appolidot délégué de Palazie		/			
198	Chévenot Joseph délégué des Avirons		/			
199	Chonon Paul Conseiller Général		/			
200	Crésarrieg Jean délégué de St-Luzanne		/			
201	Cricard Eugène délégué de St-Pierre		/			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
202	Vally Lucien délégué de St. Rose		/			
203	Vayssette Marius délégué de Port		/			
204	Vergoz Raoul délégué de St. Paul		/			
205	Vergoz Stephen Conseiller Général		/			
206	Vidot Raphaël Conseiller Général		/			
207	de Villeneuve Alexis délégué de St. Benoit		/			
208	Vinson Lucay Conseiller Général		/			
209	Vitry Thomas délégué de St. Joseph		/			
210	Vollard Ambroise Conseiller Général		/			
211	Zacharia Charles délégué de Port.		/			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent-six électeurs.

A Saint-Denis, le 26 Décembre 1882.



Le Préfet,  
Le Gouverneur  
et par autorisation  
Le Secrétaire Général

*[Handwritten signature]*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de cent six émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.  
\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote.

*Gusman Mayer*

Les Scrutateurs,

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

liste de propriétaires par section

N<sup>o</sup> 2

Ile de la Réunion  
 Elections sénatoriales du 4 Janvier 1903  
 Liste de pointage

Prouhet 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40  
 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80  
 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 -

Amici la présente liste à Cent voix - Plus deux bulletins blancs

Le Président du Bureau de la Première section

R. Marion

Les Scrutateurs

L. Jules Haullard

Denis Pinol

Guillaume André Dumont

Haut

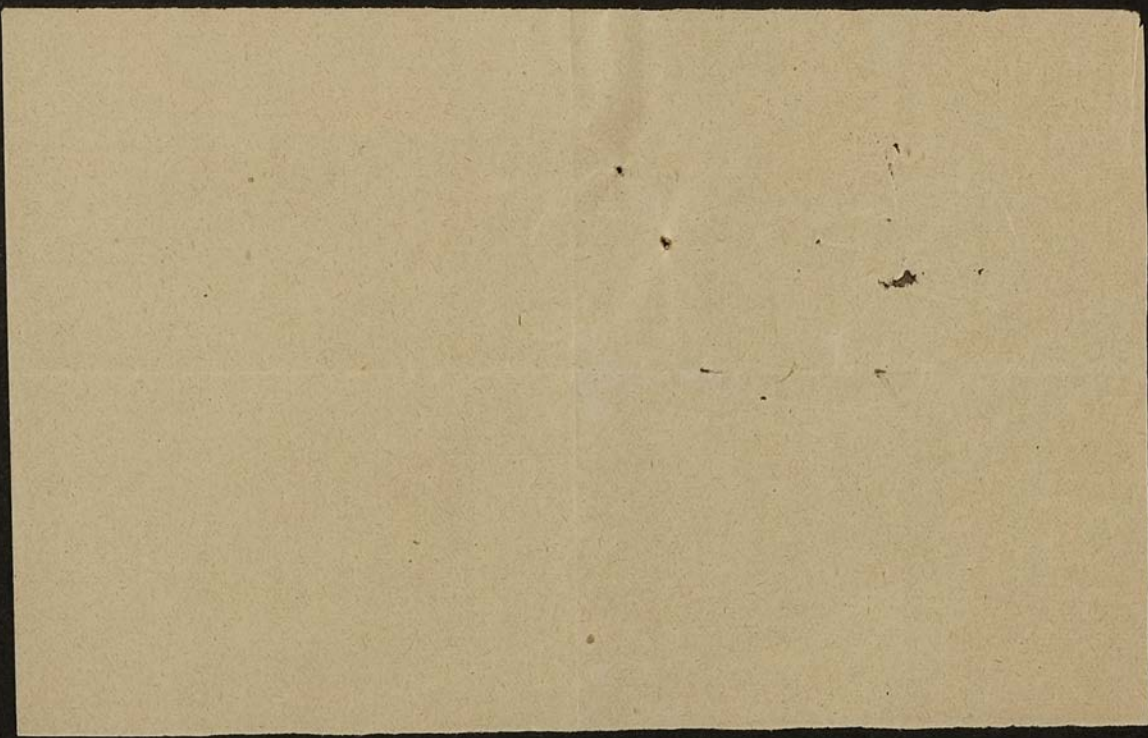


in

AB  
~~ST~~

~~ST~~  
~~ST~~

No 2



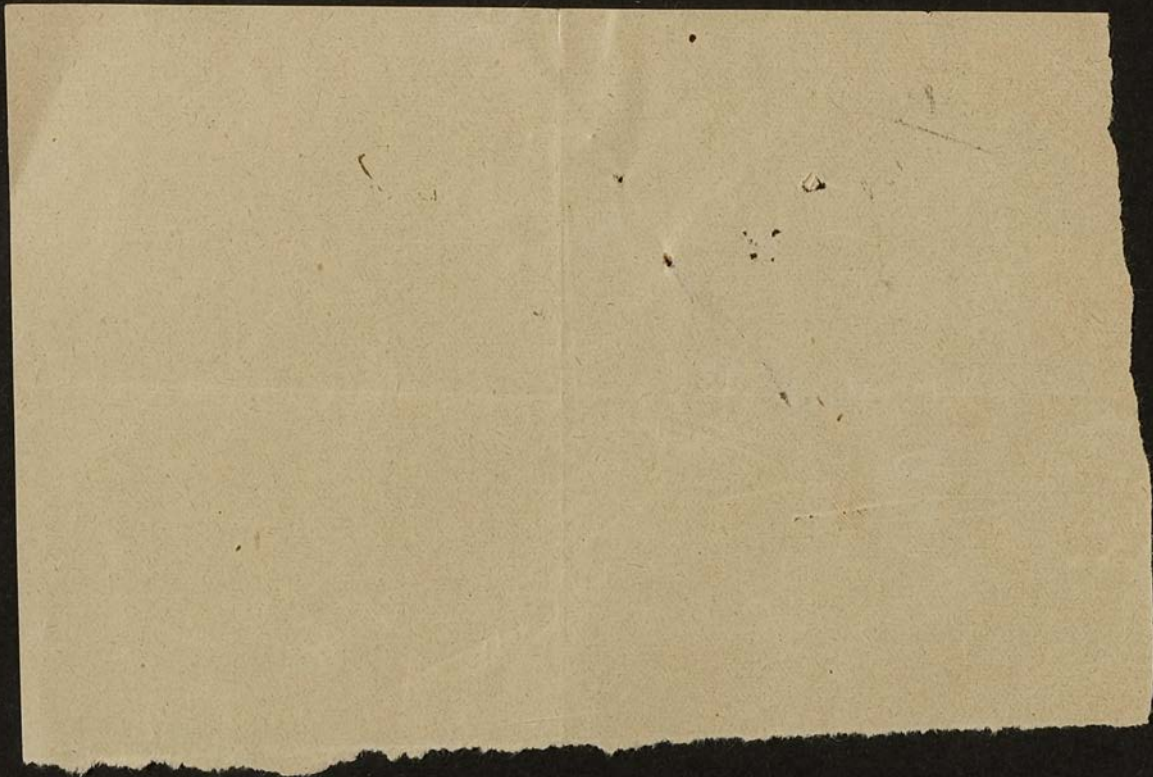
der

~~\_\_\_\_\_~~

~~\_\_\_\_\_~~

~~\_\_\_\_\_~~

N<sup>o</sup> 8



Pointage - 2 bureau d-lecteur

N° 3

Île de la Réunion

Elections Senatoriales du 4 janvier 1903.

Liste de pointage

Drouhet

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44  
45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88  
89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100. —

Tricé la présente liste a cent voix = plus un bulletin blanc.  
Le Président du Bureau de la Section  
Gustave Mayer

Le Secrétaire  
M. P. ...

M. ...

...

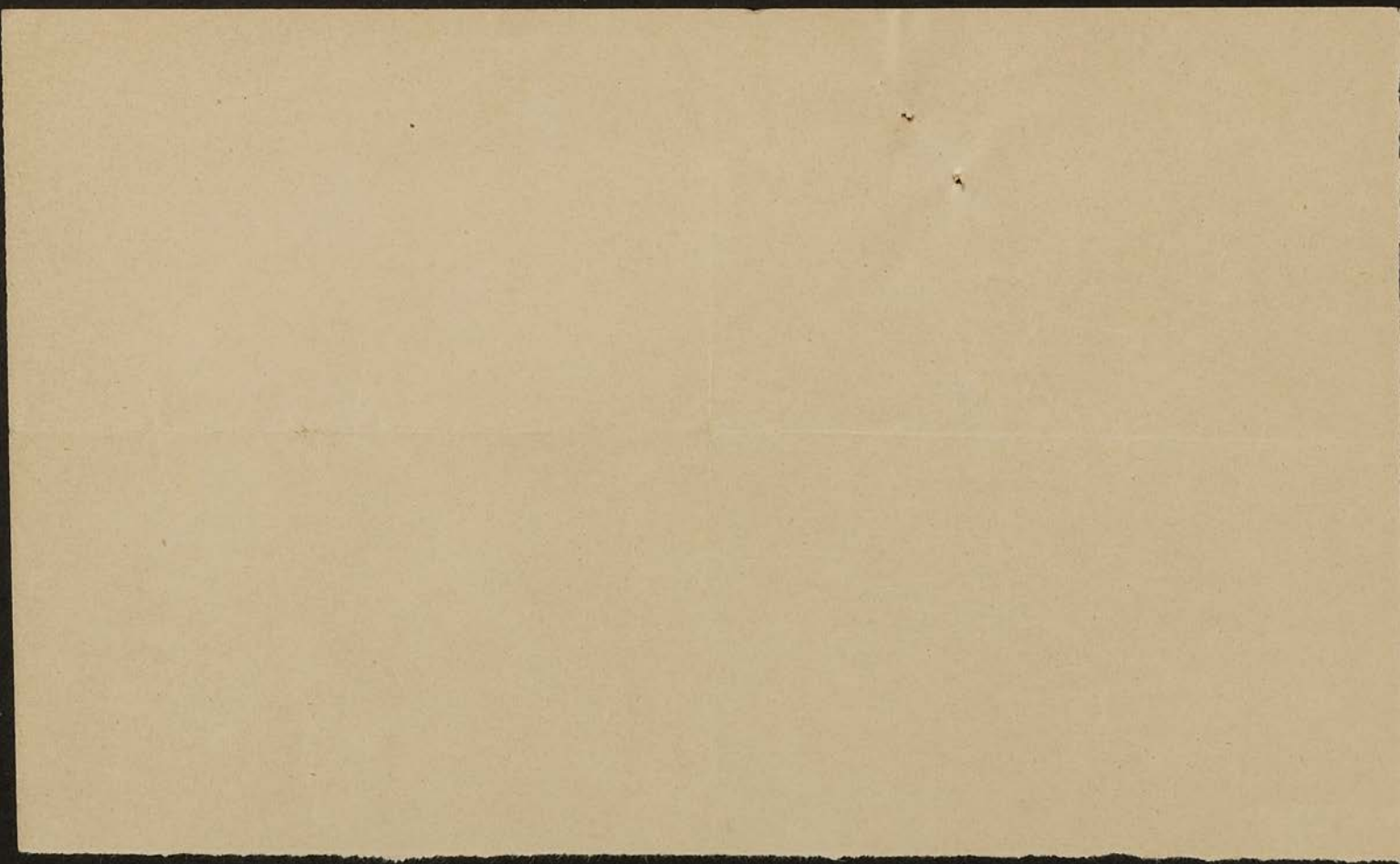
...

du

pl

~~of~~  
~~of~~  
~~of~~

no 3





## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 4 Janvier 1903,  
à St Denis, Réunion, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice-pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil <sup>neuf cent trois</sup> ~~neuf cent quatre vingt~~, le quatre du mois de Janvier  
nous (1) *Gamin, Pierre Armand Duret*, président  
du tribunal de première instance de *St Denis, Réunion*, nous sommes  
rendu dans la salle de *l'Hotel de ville* à *St Denis*  
local désigné pour la réunion du collège électoral ~~du département~~ de la Colonie  
de la Réunion convoqué en vertu du décret du 23 Octobre 1902  
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Savary</i>	( <i>Alexis</i> )	, né le 16 Décembre 1831
M. <i>Chévenot</i>	( <i>Joseph</i> )	, né le 11 juillet 1835
M. <i>Pivière</i>	( <i>Raoul</i> )	, né le 1 <sup>er</sup> Octobre 1872
M. <i>Vitry</i>	( <i>Thomas</i> )	, né le 20 Décembre 1870.

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Hugot*  
( *Onatole* ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en deux sections de vote, de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre <i>A</i>	à la lettre <i>L</i> n° 105	105	électeurs.
2 <sup>e</sup> Section,	— <i>L</i> n° 106 — <i>Z</i> —	106	—
3 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
4 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
5 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
6 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
7 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
8 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
9 <sup>e</sup> Section,	—	—	—
10 <sup>e</sup> Section,	—	—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M. (2) <i>Marion Rigobert</i>
		Scrutateurs . . . . .	M. <i>Magnan de Bellevue Claver</i>
			M. <i>Haillard Jules</i>
			M. <i>Ladet Jules</i>
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M. <i>Mayer Gustave</i>
		Scrutateurs . . . . .	M. <i>Amphoux Mathieu</i>
			M. <i>Boyer Léon</i>
			M. <i>Fin Durossy Anatole</i>
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
		Scrutateurs . . . . .	M.
			M.
			M.
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
		Scrutateurs . . . . .	M.
			M.
			M.
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
		Scrutateurs . . . . .	M.
			M.
			M.

	(	Président.....		M.
6 <sup>e</sup> SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
	(	Président.....		M.
7 <sup>e</sup> SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
	(	Président.....		M.
8 <sup>e</sup> SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
	(	Président.....		M.
9 <sup>e</sup> SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.
	(	Président.....		M.
10 <sup>e</sup> SECTION....	}			M.
		Scrutateurs.....		M.
				M.
				M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de *un* — — — — —, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....	102	102		
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....	101	101		
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
4 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
5 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
6 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
7 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
8 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
9 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
10 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....				
TOTAUX.....	203	203		

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À															
				M. <i>Ch. Drouhet.</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.						
1 <sup>re</sup> Section .....	102	100	2	100															
2 <sup>e</sup> idem .....	101	100	1	100															
3 <sup>e</sup> idem .....																			
4 <sup>e</sup> idem .....																			
5 <sup>e</sup> idem .....																			
6 <sup>e</sup> idem .....																			
7 <sup>e</sup> idem .....																			
8 <sup>e</sup> idem .....																			
9 <sup>e</sup> idem .....																			
10 <sup>e</sup> idem .....																			
TOTAUX .....	203	200	3	200															

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits ..... 211  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements ..... 203  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes ..... 203

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants. .... 203  
 A DEDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître<sup>(2)</sup>. .... 3  
 RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.. 200  
 MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup>. .... 101

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer es candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. <i>Drouhet Théodore</i>	<i>Deux cents</i>	<i>200</i>
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....	<i>Trois</i>	<i>3</i>

2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu. Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) *Drouhet Théodore* ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue *a* été proclamé sénateur

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
7 <sup>e</sup> idem.....				
8 <sup>e</sup> idem.....				
9 <sup>e</sup> idem.....				
0 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*[Handwritten signatures and scribbles]*

*Resultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section .....																				
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
4 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
5 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
6 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
7 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
8 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
9 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
10 <sup>e</sup> <i>idem</i> .....																				
TOTAUX .....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits .....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements .....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes .....

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup> .....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître <sup>(2)</sup> .....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés .....

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> .....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M		
M		
M.		
M.		
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. (3) ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

*[Handwritten signatures and marks]*

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d \_\_\_\_\_ sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à \_\_\_\_\_ heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

### 3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

#### *Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section . . . . .				
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
4 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
5 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
6 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
7 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
8 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
9 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
10 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .				
TOTAUX . . . . .				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section . . . . .																				
2 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
3 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
4 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
5 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
6 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
7 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
8 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
9 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
10 <sup>e</sup> idem . . . . .																				
TOTAUX . . . . .																				

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . .  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . .

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

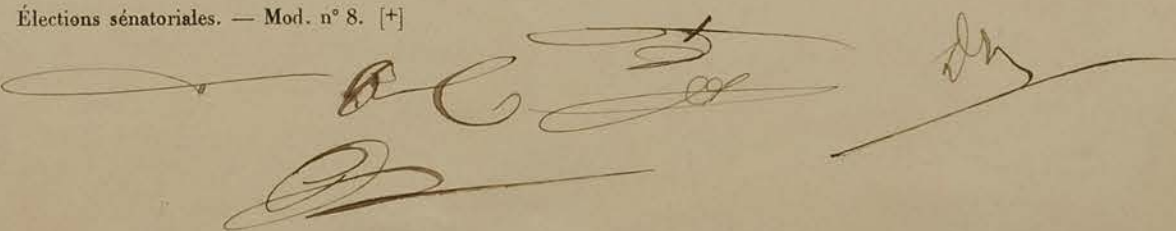
NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2) . . . . .		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé    sénateur .

Élections sénatoriales. — Mod. n° 8. [+]



Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *deux* heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n°s 1 à 4, les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n°s 1 à 4, les feuilles de pointage;

Sous les n°s 1 à 3, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....	}	3
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...		
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.		
Bulletins sur papier non blanc.....		
Bulletins portant des signes extérieurs.....		
Bulletins divers.....		

Enfin, sous les n°s 1 à 2, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

1° Un télégramme de M<sup>r</sup> Oscar Marchet, conseiller général du Canton de St. Paul.

2° Une lettre de M<sup>r</sup> le Maire de St Denis en date du 3 C<sup>t</sup>, à M<sup>r</sup> Albert Lelièvre, délégué suppléant pour remplacer M<sup>r</sup> Romains Malgouy, malade.

Le Président,

Les Membres du bureau.

*Dutis Larrieu*

Le Secrétaire,

*Mugard*

*Cherrier*

*Honore Pichon*

*J. J. Ferrary*

*Raoul Rivier*

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 11.)

DIRECTION  
DU PERSONNEL  
ET DU SECRETARIAT.

DÉPARTEMENT de *St de la Réunion*

2<sup>e</sup> BUREAU.

ÉLECTION du *4 Janvier* 1893.

N. B. Cet état devra être renvoyé au Ministère de l'intérieur par le préfet, dès que le président du collège électoral lui aura remis les lettres de convocation laissées entre ses mains par les délégués ou suppléants.

INDEMNITÉS AUX DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

RELEVÉ DES SOMMES MISES EN PAYEMENT.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OU DE SUPPLÉANTS ayant pris part à tous les scrutins.	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OU DE SUPPLÉANTS qui ont réclamé l'indemnité de déplacement.		MONTANT DE LA DÉPENSE D'APRÈS LES BORDEREAUX dressés par le président du collège électoral.		OBSERVATIONS.
	et qui ont demandé à être payés le jour même.	et qui ont laissé leurs lettres de convocation entre les mains du président.	Montant des exécutoires délivrés le jour même du vote.	Montant des exécutoires délivrés sur les lettres de convocation laissées entre les mains du président.	
1	2	3	4	5	
203	149	10	7.590 ..	357.50	
TOTAUX.....	159		(1) 7.947.50		

12-84-96. [+]

A *Saint-Denis*, le *Janvier* 189

~~Le~~ *Préfet du département d*  
*Pour le Gouverneur*  
*et par autorisation*  
*Le Secrétaire Général*

*[Signature]*

(1) Porter le chiffre total des indemnités taxées par le Président du collège. — Voir la circulaire du 27 août 1896.

ILE DE LA RÉUNION

SERVICE

DES

TRAVAUX PUBLICS

Cableau des distances de Saint-Denis  
aux chefs-lieux des Communes

Voie Ferrée

De Saint Denis :

à Sainte Marie . . . . .	11 <sup>k</sup>
à Sainte Suzanne . . . . .	18-
à Saint-André . . . . .	27-
à Bras-Panon . . . . .	34-
à Saint-Benoît . . . . .	39-
à la Possession . . . . .	46-
au Port . . . . .	50-
à Saint-Paul . . . . .	59-
à Saint-Eu . . . . .	54-
à la Halte de l'Étang Salé . . . . .	66-
à Saint-Louis . . . . .	77-
à Saint-Pierre . . . . .	88-

— Route Nationale —

De Saint Denis :

à Sainte Marie . . . . .	11 <sup>k</sup>
à Sainte Suzanne . . . . .	18-
à Saint-André . . . . .	27-
à Salazie . . . . .	43-
à Bras-Panon . . . . .	34-
à Saint-Benoît . . . . .	41-
à la Plaine des Palmistes . . . . .	62-
à Sainte-Rose . . . . .	58-
à Saint-Philippe . . . . .	90-
à la Possession . . . . .	33-

N<sup>o</sup> 641

De Saint Denis	
au Port . . . . .	37 <sup>k</sup>
à Saint Paul . . . . .	46-
à Saint Eue . . . . .	72-
aux Arvioux . . . . .	84-
à l'Étang-Salé' . . . . .	89-
à Saint Louis . . . . .	94-
à Saint Pierre . . . . .	104-
à l'Ébre-Deux . . . . .	121-
à Saint Joseph . . . . .	122-
à Saint Philippe . . . . .	140.

- Nota - Le voyage de Saint Denis à Salazie
- - - à la Plaine des Palmistes
  - - - à Ste Rose
  - - - à St Philippe (par la partie ouest)
  - - - aux Trois Bassins
  - - - aux Arvioux
  - - - à l'Étang Salé'
  - - - à l'Ébre Deux
  - - - à St Joseph
  - - - à St Philippe (par la partie l'est)

peut s'effectuer aussi de la façon suivante :

1<sup>o</sup> De Saint Denis à Salazie:

De St Denis à St André (Voie ferrée)	22 <sup>k</sup>
De St André à Salazie (Rte No 16 <sup>le</sup> )	16 <sup>k</sup>

2<sup>o</sup> De Saint Denis à la Plaine des Palmistes :

De St Denis à Saint Benoît (Voie ferrée)	39 <sup>k</sup>
De St Benoît à la Plaine des Palmistes (Rte No 11 <sup>le</sup> )	21-

3<sup>o</sup> De Saint Denis à Sainte Rose :

De St Denis à St Benoît (Voie ferrée)	39 <sup>k</sup>
De St Benoît à Sainte Rose (Route No 12 <sup>le</sup> )	17 <sup>k</sup>

4<sup>o</sup> De Saint-Denis à Saint-Philippe :

De Saint Denis à St Benoît (Voie ferrée)	39 <sup>k</sup>
De St Benoît à St Philippe (Route No 11 <sup>le</sup> )	49 <sup>k</sup>

5° De Saint Denis aux Trois Bassins :		
1°	De St Denis à la Halte de la Grande Ravine (Voie ferrée)	47 <sup>k</sup>
	De la Halte de la Grande Ravine aux Trois Bassins (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	16 <sup>-</sup>
2°	De St Denis à Saint Paul (Voie ferrée)	29 <sup>k</sup>
	De St Paul aux Trois Bassins (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	19 <sup>k</sup>
<hr/>		
6°	De Saint Denis aux Avoironis	
	De Saint Denis à la Halte de l'Étang Salé (Voie ferrée)	66 <sup>k</sup>
	De la Halte de l'Étang Salé aux Avoironis (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	5 <sup>k</sup>
<hr/>		
7°	De Saint Denis à l'Étang Salé	
	De St Denis à la Halte de l'Étang Salé (Voie ferrée)	66 <sup>k</sup>
	De la Halte de l'Étang Salé à la mairie de l'Étang Salé (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	4 <sup>k</sup>
<hr/>		
8°	De Saint-Denis à l'Entre Deux.	
	1° De St Denis à St Pierre (Voie ferrée)	88 <sup>k</sup>
	De St Pierre à l'Entre Deux (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	12 <sup>-</sup>
	<hr/>	
2° De Saint Denis à St Louis (Voie ferrée)	72 <sup>k</sup>	
	De St Louis à l'Entre Deux (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	13 <sup>k</sup>
<hr/>		
9°	De Saint Denis à Saint-Joseph :	
	De St Denis à Saint Pierre (Voie ferrée)	88 <sup>k</sup>
	De St Pierre à St Joseph (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	18 <sup>k</sup>
<hr/>		
10°	De Saint Denis à Saint Philippe :	
	De St Denis à Saint Pierre (Voie ferrée)	88 <sup>k</sup>
	De St Pierre à St Philippe (R <sup>te</sup> N <sup>te</sup> )	30 <sup>k</sup>

Saint Denis le 25. Novembre 1902

Le Chef du Service  
des Travaux Publics

Robert

Approuvé  
en Conseil d'Administration dans sa  
séance du 4 décembre 1902  
Le Maire p. i.  
L. Minay